

## Note synthétique – Budget primitif 2019

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L.2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en conseil d'Etat."

Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle budgétaire » est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décisions modificatives de crédits, compte administratif.

Le budget primitif a été approuvé par le Conseil communautaire le 9 avril 2019.

### 1. Section de fonctionnement :

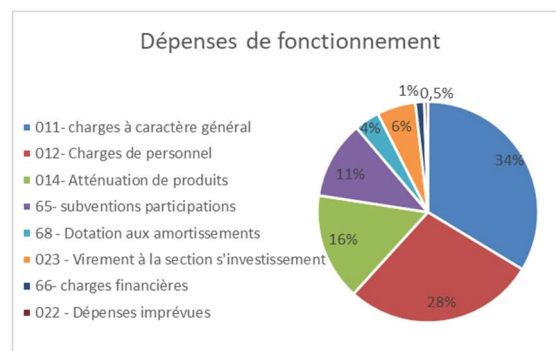
Elle retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services de la communauté.

#### a. Les dépenses de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Masse salariale : 3,8 M €
- Charges d'exploitation : 4,56M € (prestations de services, entretien et réparations, dépenses de voirie, contrats de prestations de service, assurances, fournitures, achat de matières premières, fluides...)
- Subventions et participations : 1,5 M € (subventions d'équilibre aux budgets annexes - CIAS, économie, tourisme, multiple rural), subventions aux associations et participations à différents organismes (EPFL, SYDEC...), indemnités des élus
- Charges financières : 176 K€
- Atténuations de produits : 2,1 M€ (attributions de compensations aux communes membres)

Total dépenses de fonctionnement	13 544 839
011- charges à caractère général	4 560 492
012- Charges de personnel	3 802 810
014- Atténuation de produits	2 124 003
65- subventions participations	1 545 491
68 - Dotation aux amortissements	499 662
023 - Virement à la section s'investissement	765 579
66- charges financières	176 690
022 - Dépenses imprévues	70 112

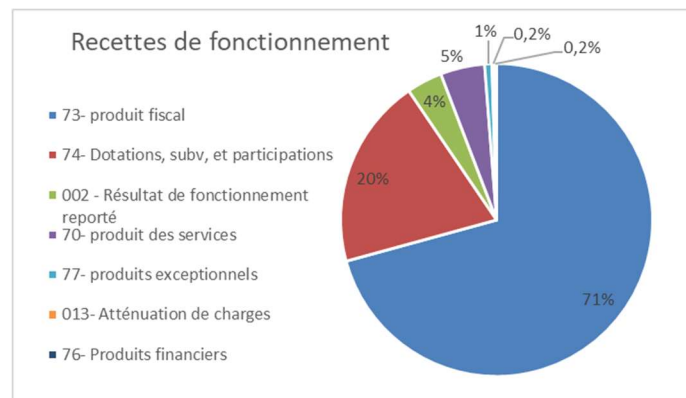


## b. Les recettes de fonctionnement

Les principales de recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Produits des services : 620 K€ (prix payé par l'utilisateur des services de la communauté)
- Produit des impôts : 9.58 M € (détail ci-après)
- Dotations et participations : 2.6 M € - Dotations de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF pour le fonctionnement des services (crèche, accueil de loisirs, transport scolaire, ludothèque, patrimoine...)

Total recettes de fonctionnement	13 544 839
73- produit fiscal	9 584 085
74- Dotations, subv, et participations	2 670 530
002 - Résultat de fonctionnement reporté	501 310
70- produit des services	620 700
77- produits exceptionnels	103 286
013- Atténuation de charges	32 500
75- autres produits	600
76- Produits financiers	31 828



### Fiscalité :

#### Taux fiscalité :

Taxe d'habitation : 10,82%

Taxe foncière bâti : 2,39%

Taxe foncière non bâti : 12,86%

Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,48%

#### Produits de la fiscalité :

	Base	Produit	V 2019/2018	V en %
Cotisation foncière des entreprises	9 832 000	2 505 194	111 936	4,68%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		752 327	- 47 061	-5,89%
<b>Total contribution économique territoriale</b>		<b>3 257 521</b>	<b>64 875</b>	<b>2,03%</b>
Taxe additionnelle sur les surfaces commerciales		132 130	- 2 730	-2,02%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		102 096	1 316	1,31%
<b>TOTAL IMPOT ECONOMIQUE</b>		<b>3 491 747</b>	<b>63 461</b>	<b>1,85%</b>

	Base	Produit	V 2019/2018	V en %
Taxe habitation	24 493 000	2 650 143	84 275	3,28%
Taxe sur le foncier bâti	23 050 000	550 895	18 743	3,52%
Taxe foncier non bâti	1 338 000	172 067	3 908	2,32%
Taxe additionnelle foncier non bâti		38 634	1 523	4,10%
<b>TOTAL IMPOT MENAGE</b>		<b>3 411 738 €</b>	<b>108 448</b>	<b>3,28%</b>

Total impôt économique et impôt ménage : 6,9 M d'€

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 2,537 Md'€

## 2. Section d'investissement :

### a. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,2 M €

Le remboursement en capital de la dette s'élève à :839 K €

Les investissements prévus à l'exercice 2019 sont les suivants :

Pour les opérations d'investissements de travaux (chapitre 23) :

- Programme de voirie 2019 : 740 K €

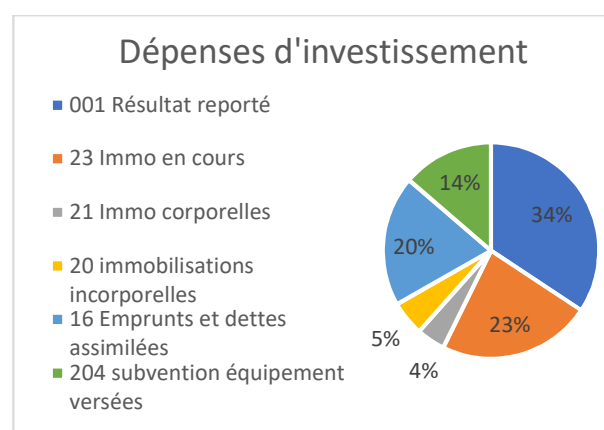
Pour les frais d'études, (chapitre 20) :

- Etudes liées aux documents d'urbanisme : 102 K €
- Etudes Plan Climat Air Energie des Territoires (PCAET) : 30 K €
- Etudes archéologie cryptoportique Monastère de Sorde l'Abbaye : 65 K €
- Etudes habitat 20 K €

Pour les subventions d'équipements (chapitre 204) : 587 K €

- Principalement subvention SYDEC pour le numérique : 282 K €
- Projet Urbain Partenarial (PUP) Intermarché Pouillon : 245 K €

Total dépenses d'investissement	4 291 306
001 Résultat reporté	1 471 716
23 Immo en cours	987 300
21 Immo corporelles	183 550
20 immobilisations incorporelles	222 049
16 Emprunts et dettes assimilées	839 587
204 subvention équipement versées	587 104

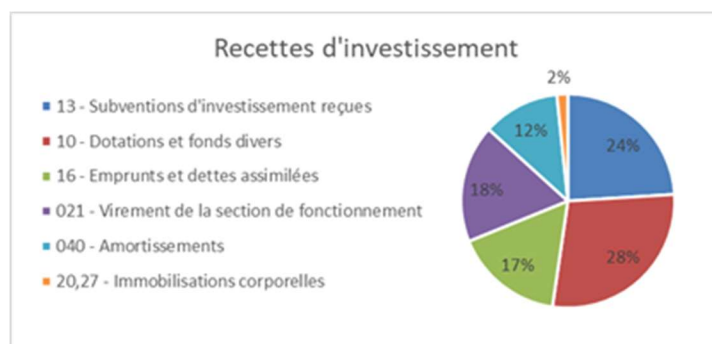


### b. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4,29 M€.

Elles sont constituées par :

Total recettes d'investissement	4 291 306
13 - Subventions d'investissement reçues	1 030 354
10 - Dotations et fonds divers	1 214 833
16 - Emprunts et dettes assimilées	710 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	765 579
040 - Amortissements	499 662
20,27 - Immobilisations corporelles	70 878



- Les subventions et participations de l'Etat, de la Région et du Département : 1,03 M € :
  - o Projet Urbain Partenarial (PUP) Intermarché Pouillon : 241 K €
  - o Construction crèche Pouillon : 724 K € (Etat : 329 K € - CAF : 395 K €)
- Le fonds de compensation de la TVA : 280 K €

### 3. Budgets consolidés Cumul du Budget principal et de ses budgets annexes

#### a. Dépenses de fonctionnement

	Principal	BA Action éco	BA Office Tourisme	BA Multiple Rural	Consolidé	%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 544 839</b>	<b>539 513</b>	<b>172 036</b>	<b>45 244</b>	<b>14 301 632</b>	<b>100%</b>
011- charges à caractère général	4 560 492	56 801	67 228	7 600	4 692 121	33%
012- Charges de personnel	3 802 810	25 500	100 000		3 928 310	27%
014- Atténuation de produits	2 124 003				2 124 003	15%
65- subventions participations	1 545 491	100 001			1 645 492	12%
68 - Dotation aux amortissements	499 662				499 662	3%
023 - Virement à la section s'investissement	765 579	219 588			985 167	7%
66- charges financières	176 690	24 000		1 202	201 892	1%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		113 623	4 808	36 006	154 437	1%
022 - Dépenses imprévues	70 112				70 112	0%
002 Résultat reporté de fonctionnement				436	436	0%
67- Produits exceptionnels					-	0%

La Communauté de communes verse une subvention d'équilibre au CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans d'un montant de 650 K € (chapitre 65 du budget principal).

#### b. Recettes de fonctionnement

	Principal	BA Action éco	BA Office Tourisme	BA Multiple Rural	Consolidé	%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>13 544 839</b>	<b>539 513</b>	<b>172 036</b>	<b>45 244</b>	<b>14 301 632</b>	<b>100%</b>
73- produit fiscal	9 584 085				9 584 085	67%
74- Dotations, subv, et participations	2 670 530	286 420			2 956 950	21%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	501 310	169 809	30 167	-	701 286	5%
70- produit des services	620 700		11 600		632 300	4%
77- produits exceptionnels	103 286				103 286	1%
75- autres produits	600	83 284	130 269	45 244	259 397	2%
013- Atténuation de charges	32 500				32 500	0%
76- Produits financiers	31 828				31 828	0%

La prise en charge des déficits des budgets annexes par le budget principal (chapitre 75) :

- Budget annexe Office de tourisme : 130 269 €
- Budget annexe Multiple rural : 45 244 €
- Pour le Budget annexe action économique ce chapitre correspond aux loyers versés par les entreprises pour les locaux loués par la Communauté de communes.

Pour le Budget annexe Action économique, le budget principal de la Communauté de communes participe à hauteur de 267 620 € (chapitre 74) à l'EPFL.

#### c. Dépenses d'investissement

	Principal	BA Action éco	BA Office Tourisme	BA Multiple Rural	Consolidé	%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>4 291 306</b>	<b>961 793</b>	<b>12 843</b>	<b>102 413</b>	<b>5 368 355</b>	<b>100%</b>
001 Résultat reporté	1 471 716				1 471 716	27%
23 Immo en cours	987 300	229 110		40 000	1 256 410	23%
21 Immo corporelles	183 550	100 000	12 843	55 916	352 309	7%
20 immobilisations incorporelles	222 049	21 500			243 549	5%
16 Emprunts et dettes assimilées	839 587	304 620		6 497	1 150 704	21%
204 subvention équipement versées	587 104				587 104	11%
041 opérations patrimoniales		306 563			306 563	6%

#### d. Recettes d'investissement

	Principal	BA Action éco	BA Office Tourisme	BA Multiple Rural	Consolidé	%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>4 291 306</b>	<b>961 793</b>	<b>12 843</b>	<b>102 413</b>	<b>5 368 355</b>	<b>100%</b>
13 - Subventions d'investissement reçues	1 030 354	177 500			1 207 854	22%
10 - Dotations et fonds divers	1 214 833	-	1 100		1 215 933	23%
16 - Emprunts et dettes assimilées	710 000	450			710 450	13%
021 - Virement de la section de fonctionnement	765 579	219 588			985 167	18%
040 - Amortissements	499 662	113 623	4 808	36 006	654 099	12%
041 opérations patrimoniales		306 563			306 563	6%
024 Produits des cessions immobilisations		101 468			101 468	2%
001 Résultat reporté		42 601	6 935	66 407	115 943	2%
20,27 - Immobilisations corporelles	70 878				70 878	1%